

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2022_12_3

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 02 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Novembre 2022

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Objet : Convention CET de Monsieur Franck DURIEU DU PRADEL

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération du 30/05/2008 instaurant le compte épargne temps,
- Vu la délibération D_2019_7_5 du 28/06/2019 portant modification des modalités du CET,

- Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoyant que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement,

Considérant la mutation de Monsieur Franck DURIEU DU PRADEL (Franck BEC – changement de nom) de la Mairie de Mouthiers-sur-Boëme à la CdC du Pays Tarusate à compter du 15 novembre 2022,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mutation de Monsieur Franck DURIEU DU PRADEL et compte tenu des 15 jours acquis sur son CET à la Mairie, à titre de dédommagement, il est proposé de signer une convention financière entre la commune et la CdC du Pays Tarusate qui reprend son compte épargne temps.

La compensation financière s'élève à 1 125€ (15 jours x 75€) et sera versée par la commune à la CDC suivant les modalités de la convention.

AR Prefecture

016-211602362-20221202-D_2022_12_3-DE
Reçu le 06/12/2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention avec la CdC du Pays Tarusate,
- DE VERSER à la CdC du Pays Tarusate la somme de 1 125 € brut après réception du titre de paiement,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 6/12/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

